

Fondation Trillium de l'Ontario

Suivi des audits de l'optimisation des ressources, section 3.11 du *Rapport annuel 2011*

Contexte

La Fondation Trillium de l'Ontario (la Fondation), qui a vu le jour en 1982, est un organisme du gouvernement de l'Ontario. Elle a pour mission de « favoriser l'épanouissement de communautés saines et dynamiques en Ontario, en investissant dans des initiatives communautaires qui renforcent les capacités du secteur bénévole ».

En 2012-2013, la Fondation a octroyé plus de 1 300 subventions (environ 1 500 en 2010-2011) totalisant plus de 116 millions de dollars (110 millions en 2010-2011) à des organismes sans but lucratif et de bienfaisance oeuvrant dans les domaines des services sociaux et à la personne, des arts et de la culture, de l'environnement et des sports et loisirs. Les subventions servent surtout à payer les salaires et traitements du personnel de ces organismes.

La Fondation a un conseil d'administration composé de bénévoles et un effectif d'environ 120 employés à temps plein, qui travaillent à l'administration centrale à Toronto ainsi que dans 16 bureaux régionaux. En outre, plus de 300 bénévoles peuvent être nommés à des équipes d'évaluation des demandes de subvention réparties à travers la province (chaque équipe compte de 18

à 24 bénévoles) afin de voter sur les projets ou les organismes qui devraient recevoir un financement.

Dans notre *Rapport annuel 2011*, nous avons constaté ce qui suit :

- L'une des principales responsabilités de la Fondation consiste à distribuer plus de 100 millions de dollars chaque année à des organismes communautaires sans but lucratif et de bienfaisance. Elle peut financer un large éventail de projets, pourvu qu'ils soutiennent la collectivité locale et se rapportent aux domaines susmentionnés. La détermination de la valeur reçue en contrepartie de chaque subvention peut être subjective, et c'est dans ce contexte que la Fondation évolue.
- La Fondation a des procédures bien établies pour examiner les demandes de subvention et sélectionner les bénéficiaires, mais le processus sous-jacent et la documentation connexe ne permettaient pas souvent de démontrer que les projets les plus méritoires recevaient un financement adéquat. Cette situation résultait du fait que, dans de nombreux cas, peu de documents indiquaient que la Fondation comparait objectivement les mérites relatifs des différentes propositions, procédait à une évaluation judicieuse du caractère raisonnable des montants demandés et approuvés, et

assurait efficacement la surveillance et l'évaluation des dépenses des bénéficiaires.

- Bon nombre des bénéficiaires que nous avons visités ne pouvaient étayer les renseignements qu'ils avaient communiqués à la Fondation au sujet de leurs dépenses et de leur rendement.
- Il nous est apparu que le site Web de la Fondation était complet et instructif. La Fondation pourrait toutefois améliorer sa manière d'informer les organismes communautaires sur la disponibilité des subventions et le processus de demande, par exemple en faisant paraître des publicités dans les journaux locaux et ethnocommunautaires.
- Les frais administratifs de la Fondation étaient relativement modestes par rapport à ceux d'autres organismes gouvernementaux que nous avons vérifiés, mais elle devait néanmoins resserrer certaines de ses procédures administratives afin de les rendre conformes aux directives du gouvernement concernant le processus d'approvisionnement et les dépenses des employés.

Nous avons recommandé un certain nombre d'améliorations, et la Fondation s'était engagée à prendre des mesures en réponse à nos préoccupations.

État des mesures prises en réponse aux recommandations

Nous avons conclu que la Fondation avait fait des progrès substantiels dans la mise en oeuvre de la plupart de nos recommandations. En effet, elle a élaboré une nouvelle stratégie assortie de nouveaux indicateurs et objectifs de rendement, élargi ses activités promotionnelles et adopté de nouvelles approches de surveillance des subventions, notamment en augmentant le nombre de visites auprès des bénéficiaires. Elle a également renforcé sa

surveillance des conflits d'intérêts et ses directives à ce sujet. Au moment de notre suivi, il restait du travail à faire pour mettre pleinement en oeuvre des pratiques améliorées d'approvisionnement en biens et services, et pour mettre au point un outil d'évaluation afin d'aider le personnel à déterminer si les demandes de subvention sont raisonnables.

L'état des mesures prises en réponse à chacune de nos recommandations est exposé ci-après.

PROMOTION DES SUBVENTIONS

Recommandation 1

Pour veiller à ce que tous les organismes admissibles aient une chance équitable d'obtenir des renseignements sur les subventions et de présenter des demandes, la Fondation Trillium de l'Ontario doit :

- *annoncer publiquement les renseignements concernant ses subventions, les dates limites de présentation des demandes et son site Web;*
- *examiner les moyens de réduire ou d'éliminer les conflits d'intérêts perçus ou réels en s'assurant que les personnes qui invitent les organismes à présenter des demandes de subvention ne sont pas celles qui, par la suite, participent à la sélection des demandes retenues.*

État

Dans notre *Rapport annuel 2011*, nous avons constaté que la Fondation n'annonçait pas publiquement les subventions disponibles et qu'il était donc difficile de s'assurer que tous les organismes admissibles connaissaient la Fondation et ses programmes. Nous avons également remarqué que la sollicitation de demandes par le personnel et les bénévoles de la Fondation soulevait des questions de conflits d'intérêts, car ce sont ces mêmes personnes qui évaluent ensuite les demandes afin de sélectionner les bénéficiaires des subventions.

En ce qui concerne la publicité, la Fondation a établi un nouvel objectif de sensibilisation et de promotion dans le cadre de son processus de mesure du rendement. On détermine si cet objectif a été atteint en calculant le rapport entre

le nombre de demandes soumises et le nombre de demandes approuvées. Afin d'accroître ce rapport, la Fondation a fait passer des annonces Google pendant plusieurs périodes d'un mois avant le délai de soumission des demandes de subvention afin de diriger les visiteurs vers son site Web. Cette tactique a donné lieu à plus de 1 000 « clics publicitaires » de Google vers le site de la Fondation en janvier, février et octobre 2012 puis en février 2013. La Fondation a aussi rédigé une brochure contenant des renseignements sur son nouveau cadre stratégique et ses nouvelles priorités sectorielles et dirigé les intéressés vers son site Web et son personnel. Au moment de notre suivi, 8 000 exemplaires de la brochure avaient été produits et distribués au personnel des 16 zones desservies pour qu'il s'en serve dans ses activités de sensibilisation. La Fondation a identifié les zones de la province où la demande était faible et y a mené des activités de sensibilisation et de communication, notamment en plaçant des annonces dans les médias locaux.

La Fondation prévoyait de continuer de placer des annonces stratégiques dans toute la province avant les délais de soumission des demandes de subvention pour 2013-2014. Elle prévoyait également de faire des recherches et de mettre à l'essai des initiatives connexes comme publier des bulletins électroniques et augmenter sa présence dans les médias sociaux (p. ex. Facebook, LinkedIn et Twitter).

À propos des conflits d'intérêts, la Fondation a mis en place un nouveau processus pour que les représentants qui encouragent les organismes à présenter des demandes de subvention ne soient plus les mêmes que ceux qui participent à la sélection des bénéficiaires. Un nouveau processus d'évaluation des demandes a été élaboré en 2012 pour codifier cette séparation et définir des rôles distincts pour le personnel et les bénévoles. En vertu de ce processus, les équipes bénévoles chargées de l'évaluation des demandes de subvention doivent déterminer les demandes à approuver, tandis que le personnel responsable des activités de

sensibilisation et de promotion doit jouer un rôle strictement consultatif auprès de ces équipes.

La Fondation a également préparé une liste de questions et réponses et l'a distribuée au personnel et aux bénévoles afin de leur donner des directives sur les questions de conflits d'intérêts. De plus, tous les membres du conseil d'administration, les employés et les bénévoles avaient récemment suivi une formation sur les nouvelles exigences en matière de conflits d'intérêts.

PROCESSUS D'ÉVALUATION ET D'APPROBATION DES DEMANDES DE SUBVENTION

Recommandation 2

Pour assurer la prise de décisions objectives et défendables concernant les subventions, la Fondation Trillium de l'Ontario doit :

- *veiller à ce que ses bureaux régionaux remplissent le questionnaire en 15 points et qu'ils l'utilisent pour évaluer les demandes de subvention et en établir l'ordre de priorité;*
- *élaborer des lignes directrices, des politiques et des procédures uniformes que doivent suivre le personnel et les équipes d'évaluation des demandes de subvention lorsqu'ils examinent les demandes, et veiller à ce que toutes les visites sur place requises soient effectuées;*
- *tenir une documentation permettant de comparer les projets les uns aux autres, afin d'indiquer clairement les raisons pour lesquelles certains projets reçoivent un financement et d'autres sont rejetés.*

État

Dans notre *Rapport annuel 2011*, nous avons noté que les bureaux régionaux devaient remplir un premier questionnaire en 15 points pour chaque demande ayant franchi l'étape de l'évaluation technique initiale. Cependant, un bon nombre des dossiers examinés n'indiquaient pas si cela avait été fait. Même lorsque le questionnaire avait été versé au dossier, celui-ci n'avait pas été rempli de

façon appropriée dans la moitié des cas que nous avons examinés. Nous avons également remarqué que cinq des huit bureaux que nous avons visités n'utilisaient pas la note globale attribuée à l'étape de l'évaluation initiale pour classer les projets, conformément à la procédure. Dans les trois bureaux qui utilisaient cette note, il y avait des cas inexplicables où un projet moins bien coté était passé à l'étape suivante tandis qu'un projet mieux coté avait été rejeté. Nous avons également constaté que le travail de diligence raisonnable lié à l'évaluation des demandes et la documentation de ce travail étaient souvent inadéquats et variaient substantiellement et que, dans certains cas, les visites sur place requises étaient mal documentées ou n'avaient simplement pas été faites. Il n'y avait pas non plus de documentation comparative indiquant pourquoi certains projets étaient recommandés pour financement alors que d'autres étaient rejetés.

Au moment de notre suivi, la Fondation nous a informés qu'au début de 2013, elle avait mis en oeuvre un nouveau processus d'évaluation des demandes aligné sur son nouveau cadre stratégique, pour que les décisions de subvention se fondent sur un processus plus objectif et plus rigoureux. Le nouveau processus prend en compte l'admissibilité, l'incidence sur le secteur et la collectivité, l'évaluation de la faisabilité, les réunions d'examen interne et la documentation requise. Pour améliorer la transparence, le nouveau processus devait fournir une base de comparaison entre les projets ainsi que la documentation requise afin d'expliquer pourquoi les demandes avaient été approuvées ou rejetées. Enfin, il indique si les mesures doivent être prises avec ou sans l'aide des bénévoles.

Le nouveau processus d'évaluation des demandes est appuyé par un système en ligne de gestion des subventions que le personnel utilise pour :

- inscrire les notes en regard de chaque critère d'évaluation;
- automatiser certains calculs, comme le ratio de levier des fonds qui pourraient être recueillis auprès d'autres sources;

- produire des rapports classant les demandes par note pour la première et la deuxième réunion d'examen ainsi que des résumés pour chaque demande.

CARACTÈRE RAISONNABLE DES MONTANTS APPROUVÉS

Recommandation 3

Pour aider à s'assurer que les montants des subventions sont raisonnables et proportionnels à la valeur des biens et des services devant être reçus, la Fondation Trillium de l'Ontario doit :

- évaluer et documenter convenablement le caractère raisonnable des services ou des produits particuliers que les organismes sont censés fournir avec les fonds demandés;
- procéder à une évaluation objective du travail ou d'autres ressources nécessaires pour réaliser les objectifs mentionnés dans la demande de subvention.

État

Dans notre *Rapport annuel 2011*, nous avons constaté que la plus importante composante de nombreux projets financés était les salaires et les frais. Dans bien des cas, les dossiers de subvention ne contenaient pas les renseignements que les demandeurs devaient fournir pour que la Fondation puisse déterminer si les coûts proposés étaient raisonnables. Nous étions souvent incapables de déterminer si les montants des subventions étaient proportionnés aux services à fournir. Nous avons également remarqué que, dans certains cas, rien n'indiquait que les bénéficiaires de subventions avaient obtenu les offres concurrentielles requises pour les achats de plus de 5 000 \$.

Au moment de notre suivi, la Fondation nous a informés qu'elle appliquait une approche à trois volets pour s'assurer que le financement est raisonnable. Premièrement, dans le cas des organismes qui ont déjà reçu des subventions, les gestionnaires de programme peuvent évaluer la nouvelle proposition en la comparant à celles subventionnées dans

le passé. Deuxièmement, comme elles le faisaient – même au moment de notre audit – les équipes d'évaluation des demandes composées de membres de la collectivité ont le pouvoir de contester et de rejeter les montants déraisonnables demandés, ce qu'elles font souvent. Troisièmement, la Fondation avait lancé un projet afin de recueillir des données de validation externes pour les biens et services fréquemment financés (par exemple, les salaires pour divers postes, les honoraires d'experts-conseils pour les projets courants et les coûts du matériel informatique). Un groupe de travail compilant ces données prévoyait d'intégrer l'information recueillie à l'élaboration d'un outil d'évaluation que le personnel pourrait utiliser. La Fondation prévoyait de mettre cet outil à disposition avant l'automne 2013.

Nous avons appris que l'évaluateur principal et le gestionnaire de programme, en consultation avec le bénéficiaire, faisaient maintenant une évaluation des ressources requises pour atteindre les objectifs de la subvention en se fondant sur les résultats précis attendus ou les activités subventionnées. Le personnel et les bénévoles qui participent à cette évaluation se fondent sur les connaissances et expériences acquises et sur la base de données relatives aux subventions antérieures.

SURVEILLANCE DES SUBVENTIONS

Recommandation 4

La Fondation Trillium de l'Ontario doit intensifier ses efforts de surveillance afin de s'assurer que les fonds sont utilisés aux fins prévues et que les achats déclarés ont réellement été effectués. Pour ce faire, elle doit :

- *mettre en oeuvre des examens périodiques d'assurance de la qualité des dossiers de subvention en vue de garantir le respect des politiques et des exigences internes, et évaluer le caractère approprié des décisions prises par le personnel responsable de l'octroi des subventions;*
- *élargir le processus entrepris par le sous-traitant en vue d'inclure des examens plus poussés des renseignements sur les subventions;*

- *exiger que les organismes soumettent des renseignements suffisamment détaillés qui permettront à la Fondation d'évaluer le caractère raisonnable des montants dépensés;*
- *augmenter le nombre de vérifications des rapports d'étape et des rapports définitifs présentés par les bénéficiaires de subvention;*
- *effectuer des visites sur place, s'il y a lieu, pour déterminer comment les fonds de subvention sont utilisés.*

État

Dans notre *Rapport annuel 2011*, nous avons constaté que les bénéficiaires de subventions devaient soumettre des rapports annuels sur l'utilisation des fonds octroyés, mais que le processus ne permettait pas de s'assurer que les fonds étaient dépensés aux fins prévues. Dans certains cas, nous avons noté que les rapports ne contenaient pas suffisamment de détails pour que la Fondation puisse déterminer si les montants dépensés étaient raisonnables ou si les organismes se contentaient de déclarer qu'ils avaient dépensé le budget alloué à l'origine. En outre, il arrivait rarement à la Fondation de demander des factures ou d'autres documents justifiant les dépenses déclarées, les bénéficiaires n'étaient pas tenus de justifier les données sur le rendement qu'ils fournissaient à la Fondation, ils soumettaient souvent leurs rapports en retard, et il y avait peu de preuves que le personnel de la Fondation avait émis des doutes concernant ces rapports. Peu de visites sur place avaient été faites pour évaluer directement l'utilisation des subventions de la Fondation. Nos visites sur place avaient révélé des cas où les montants dépensés étaient mal documentés par les bénéficiaires, semblaient excessifs ou étaient utilisés à des fins autres que celles approuvées.

Au moment de notre suivi, la Fondation avait introduit un plan d'audit amélioré pour 2012-2013 qui prévoyait un plus grand nombre d'audits des rapports d'étape et rapports finals, des examens plus approfondis des renseignements sur les fonds octroyés ainsi que des visites sur place

des bénéficiaires dans le cadre d'un programme pilote. Au total, 70 subventions ont été soumises à un nouveau processus d'audit et le consultant réalisant les audits concluait, dans son rapport à la haute direction et au conseil d'administration, qu'à quelques exceptions près, la « vaste majorité » des bénéficiaires avaient dépensé l'argent de la Fondation de manière appropriée. En réponse aux recommandations du consultant, la Fondation a déclaré qu'elle avait :

- mis au point un outil d'évaluation des risques à utiliser pour toutes les demandes afin de déterminer le degré et le type de surveillance requise pour chaque subvention;
- mis à nouveau l'accent sur les visites sur place pour les subventions à risque plus élevé;
- raffiné le modèle de surveillance des progrès réalisés par les bénéficiaires par rapport aux résultats attendus, conformément au nouveau cadre de mesure du rendement de la Fondation.

La Fondation nous a informés qu'elle avait restructuré son organisation de façon à allouer une partie de son budget de fonctionnement au soutien d'une nouvelle fonction de surveillance. Par ailleurs, elle était à mettre sur pied une unité d'assurance de la qualité qui serait chargée de réaliser les audits internes et de surveiller les dépenses des bénéficiaires afin de vérifier leur conformité aux conditions d'octroi. La Fondation a déclaré que sa fiche de rendement incluait plusieurs nouveaux objectifs de conformité, y compris un pourcentage cible de bénéficiaires à auditer.

La Fondation nous a dit qu'elle évaluait maintenant plus souvent le caractère raisonnable des dépenses des bénéficiaires, au moment des rapports d'étape et à la fin du projet financé. Elle demande des renseignements complémentaires, au besoin. L'examen le plus complet a lieu à la fin du processus d'octroi des subventions, lorsque le bénéficiaire déclare le total des fonds dépensés ainsi que les résultats obtenus. Le personnel évalue ces résultats et détermine si les ressources ont été optimisées. Dans la négative, il examine les raisons avec le

bénéficiaire et prend les mesures qui s'imposent, comme demander d'autres documents justificatifs ou utiliser les conclusions de l'évaluation pour éclairer les futures décisions de subvention.

MESURES DU RENDEMENT

Recommandation 5

Pour aider à déterminer si elle atteint ses objectifs et faciliter la détection en temps opportun des domaines nécessitant des améliorations, la Fondation Trillium de l'Ontario doit :

- établir des indicateurs opérationnels valables et des objectifs réalistes, puis évaluer dans quelle mesure elle atteint ces objectifs et en rendre compte publiquement;
- étayer, à tout le moins à partir d'échantillonnages, les renseignements qui lui sont fournis par les bénéficiaires de subventions et dont elle se sert pour évaluer la mesure dans laquelle elle atteint ses objectifs.

État

Dans notre *Rapport annuel 2011*, nous avons constaté que la Fondation avait élaboré un ensemble de mesures pour évaluer son rendement et fournir des renseignements au public. Toutefois, ces mesures n'étaient pas suffisantes pour déterminer à quel point la Fondation avait réussi à atteindre son objectif d'octroyer un financement approprié à des projets valables, ni pour cerner les secteurs opérationnels internes à améliorer. Nous avons examiné les mesures en place et conclu qu'elles étaient trop générales pour permettre des évaluations significatives.

Au moment de notre suivi, la Fondation nous a informés que, dans le cadre de sa nouvelle stratégie, elle avait amélioré sa façon de mesurer l'incidence de ses subventions en élaborant une « fiche de pointage équilibrée » à l'échelle de l'organisation afin de surveiller le rendement au moyen d'un examen des pratiques exemplaires internationales pour les organismes subventionnaires. La fiche de pointage établissait des indicateurs pour mesurer

le rendement organisationnel de la Fondation ainsi que le rendement des bénéficiaires de subventions. De nouveaux objectifs de rendement figuraient dans le plan d'activités de la Fondation pour janvier 2013, et chaque réunion du conseil d'administration doit maintenant inclure une période de discussion sur ces objectifs et indicateurs afin d'assurer la responsabilisation. La Fondation a dit qu'elle prévoyait de terminer l'élaboration de nouveaux sous-indicateurs pour ce système de gestion du rendement en 2013-2014, et que la nouvelle unité d'assurance de la qualité procéderait par échantillonnage pour déterminer à quel point les bénéficiaires ont réussi à atteindre les objectifs.

ACQUISITION DE BIENS ET DE SERVICES

Recommandation 6

Pour aider à garantir le respect des directives du gouvernement concernant l'acquisition de biens et de services ainsi que les frais de déplacement, de repas et d'accueil, la Fondation Trillium de l'Ontario doit prendre des mesures pour faire en sorte que son personnel comprenne bien la nécessité de suivre ces directives, et envisager de demander à la Division de la vérification interne du ministère des Finances d'examiner périodiquement la conformité aux directives et de communiquer les résultats de ces examens à son conseil d'administration.

État

Dans notre *Rapport annuel 2011*, nous avons constaté que le personnel de la Fondation semblait déterminé à réduire les coûts, mais qu'environ la moitié des biens et des services de consultation et autres que nous avons examinés – et qui auraient dû faire l'objet d'un appel d'offres – avaient plutôt été acquis auprès d'un seul fournisseur et qu'il n'y avait pas suffisamment de documents justifiant cette décision. En outre, environ le quart de ces contrats n'avaient pas été approuvés à l'échelon approprié de la direction. Nous avons également remarqué que, dans le cas de certaines demandes de remboursement soumises par des employés pour

des frais de déplacement, de repas ou d'accueil, il n'y avait pas suffisamment de renseignements détaillés appuyant les montants déclarés et prouvant que les frais avaient été engagés pour affaires.

Au moment de notre suivi, la Fondation avait élaboré des lignes directrices améliorées et plus claires pour les dépenses d'approvisionnement et les frais de déplacement. Les nouvelles politiques sur les frais de déplacement ont été établies et communiquées au personnel en janvier 2012, tandis que les nouvelles politiques en matière d'approvisionnement ont été approuvées et communiquées en février 2012. Un spécialiste en approvisionnement avait été engagé pour une période de six mois afin d'examiner en détail les pratiques d'approvisionnement, de les renforcer et de continuer d'améliorer les lignes directrices et procédures dans ce domaine. La Fondation a indiqué qu'elle s'attendait à achever la mise en oeuvre de cette recommandation d'ici l'automne 2014.

AUTRE QUESTION

Déclarations de conflits d'intérêts

Recommandation 7

Pour aider à faire en sorte que sa politique sur les conflits d'intérêts soit appliquée comme il se doit, la Fondation Trillium de l'Ontario doit procéder à une surveillance plus efficace du respect de sa politique par son personnel, les membres de son conseil d'administration et ses équipes d'évaluation des demandes de subvention. Elle doit également obliger ceux-ci à mettre à jour ou à renouveler leur déclaration de conflits d'intérêts tous les ans, et inclure une liste des personnes et des organismes avec lesquels ils pourraient se trouver en conflit d'intérêts.

État

Dans notre *Rapport annuel 2011*, nous avons constaté que le personnel et les bénévoles de la Fondation devaient signer des déclarations de conflits d'intérêts et accepter par écrit de se conformer à la politique de la Fondation à cet égard, mais qu'ils n'étaient pas tenus d'identifier les personnes

ou les organismes avec lesquels ils pourraient se trouver en conflit d'intérêts, ni de mettre à jour ou de renouveler leur déclaration tous les ans. De plus, certaines déclarations de conflits d'intérêts étaient introuvables.

En réponse à notre rapport, la Fondation a indiqué qu'elle exigeait dorénavant que des déclarations de conflits d'intérêts soient signées chaque année, et qu'elle ferait enquête sur les pratiques exemplaires touchant la création et la tenue à jour d'une liste d'organismes avec lesquels des personnes pourraient se trouver en conflit d'intérêts.

Au moment de notre suivi, la Fondation avait adopté la politique en matière de conflits d'intérêts prévue dans la *Loi sur la fonction publique de l'Ontario*. Elle a également préparé un guide sous forme de foire aux questions, qui contient des exemples réels de situations complexes pouvant donner lieu à des conflits d'intérêts dans le contexte du travail de la Fondation. Elle comptait réviser ce document au fur et à mesure de l'acquisition, par le personnel, de connaissances et d'expérience liées aux questions de conflits d'intérêts. De nouveaux formulaires de déclaration ont été élaborés et remplis par chaque

membre du personnel, bénévole et membre du conseil d'administration, et un processus a été mis en place pour la mise à jour annuelle de ces formulaires. En outre, les déclarations de conflits d'intérêts sont devenues des points permanents à l'ordre du jour des réunions du conseil d'administration et de l'équipe d'évaluation des demandes de subvention. Au début de 2013, des membres de la haute direction et du conseil d'administration ont assisté aux réunions de l'équipe d'évaluation des demandes de subvention afin d'offrir une formation sur la nouvelle politique et de faciliter une discussion sur la conformité. Une formation sur les conflits d'intérêts a également été intégrée au nouveau processus d'orientation du conseil d'administration, du personnel et des bénévoles.

La Fondation fournit maintenant aux gestionnaires de programme un rapport sommaire qui fait état des conflits d'intérêts mentionnés dans les déclarations annuelles de chaque bénévole de leur équipe ou comité d'évaluation des demandes de subvention. Les gestionnaires de programme peuvent alors diriger chaque demande vers les bénévoles sans conflit d'intérêts dans ces dossiers.